**FICHE RELATIVE A UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIERE TMS PROS**

**ENTREPRISE / RAISON SOCIALE :**  N° SIRET :

**REDACTEUR DIAGNOSTIC/ SALARIE COMPETENT INTERNE :**

Nom : Prénom :

Pour information :

|  |  |
| --- | --- |
| Date de formation du salarié compétent |  |
| Organisme ayant assuré la formation |  |
| Type de formation et durée  |  |

Les conditions spécifiques d’attribution de l’aide prévoient :

La réalisation d’une étude ergonomique approfondie des situations de travail concernées sous forme d’un diagnostic de prévention des TMS et d’un plan d’actions découlant de ce diagnostic et détaillant les solutions à mettre en œuvre **dans les domaines humains, techniques et organisationnels.**

Précisions importantes :

Ce diagnostic doit prendre en compte et détailler l’activité réelle de travail du poste de travail étudié. Les éléments factuels relatifs au dimensionnement des postes, au temps réel passé dans des positions contraignantes, au tonnage journalier manipulé, etc… ainsi que des éléments de compréhension (schémas, photos) doivent être précisés.

Le lien entre le diagnostic, les investissements demandés et le bénéfice escompté pour les salariés doit apparaitre.

Les équipements pour lesquels une aide financière est demandée doivent être neufs, non financés par crédit-bail, leasing, location longue durée et commandés après la réalisation du diagnostic.

**En l’absence des éléments repris ci-dessus, les services de la Carsat classeront sans suite toute demande d’aide financière.**

Nous vous rappelons la mise à disposition d’outils pour vous aider dans cette démarche :

**ED INRS 860** : Passer commande d'une prestation ergonomique dans le cadre d'une action de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

**Les principes méthodologiques** sont décrits et disponibles sur le site <https://www.ameli.fr/lille-douai/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/demarche-tms-pros>

**Dépistez les risques de TMS dans votre entreprise** disponibles sur le site <https://www.ameli.fr/lille-douai/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/demarche-tms-pros>

**ED INRS 6161** : Méthode d'analyse de la charge physique de travail

**ED INRS 6291** : Méthode d'analyse de la charge physique de travail / Secteur sanitaire et social

|  |  |
| --- | --- |
|  *(Toutes les cases oui doivent être cochées pour que votre dossier puisse être traité)* |  |
| **Le diagnostic ergonomique comprend :**  | OUI |
| La présentation de l’entreprise : secteur d’activité, effectif, implantation, historique, sinistralité (AT, MP) |  |
| La justification du choix du poste étudié : sinistralité, plainte des salariés, … |  |
| Le descriptif de la situation de travail concernée par la demande de subvention (effectif, tâches réalisées, matériels utilisés, locaux, environnement, …) |  |
| La description de l’activité de travail détaillant comment les salariés réalisent leurs tâches physiquement et mentalement |  |
| La recherche des déterminants de l’activité |  |
| L’évaluation des contraintes biomécaniques et psychosociales générées par l’activité réelle de travail |  |
| Les conséquences (réelles ou possibles) de l’activité de travail et des contraintes générées sur la santé des salariés et sur l’entreprise |  |
| L’utilisation d’outils de validation / outils d’analyse : photos, quantifications, mesures, NF X 35-109, ED 6161, ED 6291…  |  |
| Des pistes d’actions cohérentes avec le diagnostic réalisé, établies en lien avec les déterminants de l’activité et les contraintes générées par cette dernière |  |
| Des pistes d’actions comprenant des mesures techniques (achat de matériels), humaines (actions de formation, d’information) et organisationnelles (réorganisation du poste de travail, modification du mode opératoire, …) |  |
| Une évaluation a priori du bénéfice escompté (niveau de réduction des contraintes) pour les salariés par la mise en œuvre des pistes d’actions proposées |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **La Direction de l’entreprise s’est assurée que :** |  |
| Des salariés concernés ont été impliqués dans l’analyse réalisée (réalisation d’entretiens) et dans l’élaboration du plan d’actions (études des pistes d’actions proposées dans le diagnostic, essais de matériels, avis sur les investissements envisagés, …) |  |
| Si elles existent dans l’entreprise, les instances représentatives du personnel (CSE, CSSCT, …) ont été impliquées/consultées lors de l’analyse et de la rédaction du plan d’actions  |  |
| Le plan d’actions fourni à la CARSAT établi sous la responsabilité du chef d’entreprise est bien en lien avec le diagnostic réalisé et les actions proposées |  |
| Le plan d’actions comprend des mesures techniques (achat de matériels), humaines (actions de formation, d’information) et organisationnelles (réorganisation du poste de travail, modification du mode opératoire, …). |  |